

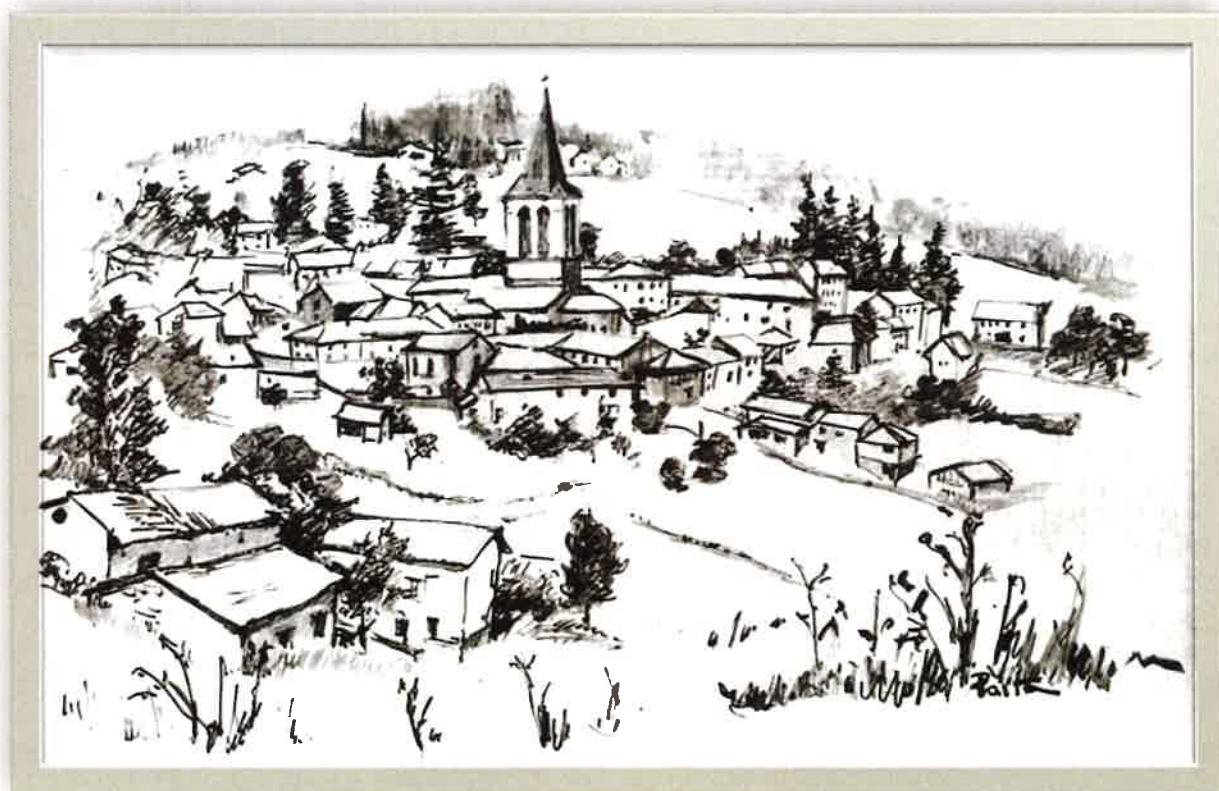


Décembre 2020



Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade

Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre



Bulletin semestriel d'informations municipales
Directeur de publication : Chantal DESGEORGES
Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

600 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

Les Permanences au village

L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :

04 73 82 55 20

Le C.L.I.C. :

Le CLIC n'assure plus de permanence dans la commune. Les personnes concernées devront s'adresser directement au bureau d'Ambert. Tél : 04.73.82.96.67

La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

<u>Horaire</u> : Mardi et Jeudi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 30

Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

Assistantes maternelles

Annemieke BAERT, Les Thiolles, St Germain l'Herm 04 73 72 09 36

Annick ROUX, place de l'église, St Germain l'Herm 04 73 72 83 60

Médiathèque St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

Office de Tourisme St Germain l'Herm

Horaires : septembre, vacances de Toussaint, vacances de février et de Pâques

Jeudi matin 10h-12h30

Mail : tourisme.saint-germain-lherm@ambertlivradoisforez.fr

Secrétariat de la Mairie

Horaires ouverture au public du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et

Mercredi et jeudi : 14 h 00 – 17 h 00

Contact

Décembre 2020

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires, Vacanciers,
Amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année, retrouvez les informations du bulletin municipal
Site : saintgermainlherm.com

Le mot du Maire,

Annus horribilis ! Pas sûr, année exécration sûrement.

Si nous regardons derrière nous, l'humanité a connu bien d'autres crises tout aussi terribles dont certaines perdurent encore :

- Peste noire
- Grippe espagnole
- Famines à répétition
- Déportation de populations
- Dictateurs sanguinaires ...

La liste est non exhaustive.

Le confinement étant plus souple donc moins respecté, cette deuxième vague redoutée est arrivée jusque dans le Haut Livradois. Il faut sans doute arrêter de « jouer les Cassandre » nous finirons bien par voir « le bout du tunnel ». Hélas beaucoup vont rester sur le bord du chemin (chômeurs, entreprises, petits commerçants).

Souhaitons que la nouvelle année nous apporte un peu de sérénité et nous garde tous en bonne santé (bien précieux et non marchandable).

Le Conseil Municipal, les Employés Municipaux et moi-même vous présentons tous nos vœux nombreux et sincères pour cette nouvelle année.

Le Maire,
Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20201002-2020_10_33-DE
Regu le 06/10/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 2 octobre à 20 h30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	10	
- votants	11	
- absents	1	
- exclus	0	

Date de convocation : 28 septembre 2020
Date d'affichage : 28 septembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 33 – 2020

Objet : demande de subvention à la Région Au vergne Rhône Alpes pour des travaux de réfection dans les locaux de la Mairie

Madame le Maire expose que dans le cadre du plan « Bonus Relance » nouveau dispositif proposé par la Région AURA, il serait opportun de présenter un projet de réfection des locaux de la Mairie. Ce projet serait réalisé dans le courant de l'année 2021

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Délibération de la commune approuvant le lancement du projet, précisant son imputation sur la section d'investissement du budget communal, le montant de l'opération et le montant du soutien attendu de la Région
- Devis correspondants aux coûts du projet : 21 979.00 € HT
- RIB de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ARRETE l'opération d'aménagement de réfection des locaux de la Mairie
- ADOPTE le plan de financement ci-dessus à 21 979.00 € HT
- INDIQUE que les crédits seront inscrits au BP 2021
- SOLLICITE le niveau le plus élevé de subvention au titre de ce programme régional en faveur de l'investissement et des entreprises locales
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 06/10/2020
et publication ou notification du 06/10/2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20201002-2020_10_36-DE
Regu le 06/10/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 10
- votants 11
- absents 1
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt, le 2 octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 28 septembre 2020
Date d'affichage : 28 septembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 36 – 2020

Objet : désignation d'un référent agricole

La Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont mis en place courant 2018 une animation foncière agricole ayant pour objectifs d'œuvrer au maintien de l'agriculture sur le territoire et de consolider et pérenniser les exploitations agricoles existantes.

Dans ce cadre, trois principales missions sont développées : le suivi des agriculteurs de plus de 55 ans et leur sensibilisation aux enjeux de la transmission, l'accueil des porteurs de projet et enfin, la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées.

La mise en œuvre de ces actions s'appuie notamment sur un réseau de référents agricoles communaux dont le rôle est double :

- contribuer à la mise à jour des informations sur les exploitations agricoles et l'évolution du foncier agricole de la commune,
- participer à des groupes de travail pour réfléchir, avec les référents des communes voisines, aux enjeux agricoles et fonciers du territoire et proposer des pistes d'actions qui pourront ensuite être mises en œuvre dans le cadre de l'animation territoriale agricole.

M. Daniel OLLEON ayant occupé cette fonction lors du mandat précédant propose sa candidature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 06 octobre 2020
et publication ou notification du 06 octobre 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	11
- absents	1
- exclus	0

L'an Deux Mil vingt, le 2 octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 28 septembre 2020
Date d'affichage : 28 septembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 37 – 2020

Objet : désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment son article L19,

Considérant que le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune,

Considérant que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;

- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres:

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal;

- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet;

- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Considérant que la commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

AR PREFECTURE

063-216303537-20201002-2020_10_37-DE
Regu le 06/10/2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ratifie les propositions de Mme le Maire :

Conseillers municipaux (titulaire et suppléant)	1	Titulaire Suppléant	THABOUILLOT Jacques POUYET Sylvie
Propositions de délégué de l'administration , susceptible d'être désigné par le préfet (titulaire et suppléant)	1	Titulaire Suppléant	CADE Jean DUMAS Colette
Proposition de délégué du président du Tribunal Judiciaire (titulaire et suppléant)	1	Titulaire Suppléant	LETELLIER Pierre ROUX Patrice

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 06 octobre 2020
et publication ou notification du 06 octobre 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 10
- votants 11
- absents 1
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt, le 2 octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 28 septembre 2020
Date d'affichage : 28 septembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 39 – 2020

Objet : versement subventions

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 25-2020 du 3 juillet 2020, les subventions allouées à l'ADACL et aux Amis de la Brocante d'un montant prévisionnel de 2 000.00 € pour chaque association, ne seraient versées que sous réserves de la réalisation d'activités susceptibles d'être organisées dans le respect des protocoles sanitaires applicables (rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique) et sur le territoire de la commune.

Par une abstention, M. Daniel ROMEAS et un vote contre M. Jacques THABOUILLOT, le Conseil Municipal décide de verser 200.00 € à l'ADACL et 2 000.00 € aux Amis de la Brocante.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 06 octobre 2020
et publication ou notification du 06 octobre 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20201002-2020_10_40-DE
Regu le 06/10/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 2 octobre à 20 h30
- présents	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	1	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 28 septembre 2020
Date d'affichage : 28 septembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 40 – 2020

Objet : fixation du prix de vente de la parcelle cadastrée ZB 60

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée ZB 60, rue du Marché aux Chèvres, au bourg, a été acquise par l'intermédiaire de l'EPF SMAF. La commune en étant maintenant propriétaire et la DDT de Thiers ayant autorisé la division en deux parcelles constructibles, il convient de déterminer un prix de vente.

La société GEOVAL a été chargée du volet foncier, bornage et division, et du volet urbanisme, demande de permis d'aménager (sans réalisation de travaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par deux abstentions (Daniel ROMEAS et Pierre BLANCHARD) et neuf voix pour a décidé de fixer le prix à 6.00 € le m².

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 06 octobre 2020
et publication ou notification du 06 octobre 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	8
- votants	10
- absents	3
- exclus	0

L'an Deux Mil vingt, le 23 octobre à 20 h30

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 19 octobre 2020
Date d'affichage : 19 octobre 2020

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à MONGHEAL Jean-Luc), ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT), POUYET Sylvie
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 41 – 2020

Objet : versement sur le budget Régie Communale Réseau Chaleur – DM 1 Budget Principal

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour honorer les emprunts venant à échéances en novembre et décembre, il est nécessaire de prévoir un versement de vingt-cinq mille euros (25 000.00 €) sur le budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur. Les écritures comptables suivantes doivent être passées :
Budget Régie Chaleur : titre à émettre d'un montant de 25 000.00 €, imputation 774
Budget Principal : mandat à émettre d'un montant de 25 000.00 €, imputation 6743
DM n° 1 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

versement Régie Chaleur

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6743 : Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

AR PREFECTURE

063-216303537-20201023-2020_10_41-DE
Reçu le 26/10/2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de verser la somme de vingt-cinq mille euros, prélevée sur le Budget Principal, sur le Budget de la Régie du réseau chaleur et autorise Madame le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 26 octobre 2020
et publication ou notification du 26 octobre 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20201023-2020_10_42-DE

Regu le 26/10/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 8
- votants 10
- absents 3
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt, le 23 octobre à 20 h30

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 19 octobre 2020
Date d'affichage : 19 octobre 2020

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à MONGHEAL Jean-Luc), ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT), POUYET Sylvie
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 42 – 2020

Objet : étude d'un schéma directeur pour le réseau de chaleur

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le déficit chronique du Budget de la Régie de Chaleur qui oblige à des versements de trésorerie du budget général. Deux cabinets d'expertise ont été consultés afin de proposer un schéma directeur pour l'exploitation du réseau de chaleur.

Mme le Maire a également contacté l'ADEME qui pourrait financer ce schéma à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une abstention (Daniel ROMEAS)

1. Valide ce projet
2. Retient le cabinet SF2E Ingénierie pour un montant de 9 490.00 HT
3. Sollicite l'ADEME afin d'obtenir une subvention
4. Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 26 octobre 2020
et publication ou notification du 26 octobre 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20201023-2020_10_43-DE
Regu le 26/10/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 8
- votants 10
- absents 3
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt, le 23 octobre à 20 h30

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 19 octobre 2020
Date d'affichage : 19 octobre 2020

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANCHARD Pierre (pouvoir à MONGHEAL Jean-Luc), ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT), POUYET Sylvie
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 43 – 2020

Objet : participation de la commune de Fournols au salaire de l'ATSEM

En réponse à la demande de la commune de St Germain l'Herm, Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la délibération de la commune de FOURNOLS concernant leur participation à la rémunération de l'ATSEM de l'école de Saint Germain l'Herm. Cette participation sera calculée au prorata du nombre d'enfants de FOURNOLS scolarisés en maternelle. Pour l'année 2020 / 2021 le montant sera de 5 730.00 €. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le
et publication ou notification du

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt, le 4 décembre à 20 h 30

<ul style="list-style-type: none"> - en exercice 11 - présents 8 - votants 9 - absents 3 - exclus 0 	<p>Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.</p>
---	---

Date de convocation : Date d'affichage :
30 novembre 2020 30 novembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANC-PAGET Paule, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération : 46 - 2020

Objet : demande de subventions travaux Eglise : réfection de la couverture et des façades du clocher, et réfection de la couverture du chevet

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réfection de la couverture et des façades du clocher, et réfection de la couverture du chevet devant être entrepris sur l'église de Saint Germain l'Herm ainsi que le détail des subventions sollicitées :

Financement	Montant euros HT
Montant des honoraires	11 601.86 €
Montant des travaux	194 295.46 €
MONTANT GLOBAL DU PROJET	205 897.32 €
Subvention ministère culture 25 %	51 474.33 €
Subvention du département 24 %	49 415.35 €
Subvention de la région 30 %	61 769.20 €
Part communale 21 %	43 238.44 €
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES	205 897.32 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le plan de financement qui précède et autorise Madame le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités y afférent.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 7 décembre 2020
et publication ou notification du 7 décembre 2020
Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20201204-2020_12_47-DE
Regu le 07/12/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt, le 4 décembre à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	8	
- votants	9	
- absents	3	
- exclus	0	

Date de convocation : 30 novembre 2020
Date d'affichage : 30 novembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANC-PAGET Paule, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération : 47 - 2020

Objet : demande subvention DETR pour travaux de voirie

Madame Le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie concernant la réfection des voies suivantes :

pour un montant prévisionnel de 58 310.42 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux, au titre des Grosses Réparations de Voirie, à hauteur de 30 %, dans la limite d'un plafond de travaux de 100 000,00€, sur deux années.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- ✓ Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 30 % sur le montant plafonné hors taxes de 100 000,00€

ce qui représente un montant de subvention de 17 493.00 €

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 7 décembre 2020
et publication ou notification du 7 décembre 2020

Le Maire

Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20201204-2020_12_48-DE

Regu le 07/12/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt, le 4 décembre à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	8	
- votants	9	
- absents	3	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
30 novembre 2020 30 novembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANC-PAGET Paule, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération : 48 - 2020

Objet : demande subvention FIC pour travaux de voirie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'obtention des aides de la part du conseil départemental dans le cadre du FIC (Fond d'Intervention Communal) à savoir pour Saint Germain l'Herm :

- Programmation sur 3 ans : 2019, 2020, 2021
- Taux d'intervention hors coefficient de solidarité : 20 %
- Coefficient de solidarité : 1,00
- Montant maximum subventionnable sur 3 ans : 390 000 € HT (dont montant maximum pour des travaux de voirie de 390 000 €)

Sachant que pour la Programmation 2019, Aménagement place de la Rodade, la subvention versée avait été de 22 394.00 €, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

1. de programmer des travaux de voirie pour 2021 pour un montant estimatif de 58 310.42 €
2. De solliciter l'aide du Conseil Général au titre du FIC 2021 de 20% pour un montant de travaux HT de 58 310.42 € soit 11 662.00 €

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 7 décembre 2020
et publication ou notification du 7 décembre 2020



Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

AR PREFECTURE

063-216303537-20201204-2020_12_49-DE
Regu le 07/12/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 4 décembre à 20 h30
- présents	8	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	9	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	3	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 30 novembre 2020
Date d'affichage : 30 novembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANC-PAGET Paule, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 49 – 2020

Objet : étude d'un schéma directeur pour le réseau de chaleur

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention avait été demandée à l'ADEME pour l'étude référencée ci-dessus. Le cabinet SF2E Ingénierie avait été retenu pour un montant de 9 490.00 HT.

Il s'est avéré que cette demande doit être adressée à la Communauté de Communes ALF qui versera une subvention à hauteur de 50 %, remboursée par l'ADEME. Le fonctionnement est le suivant :

- déposer la demande auprès de la chargée de mission Chaleur Livradois Forez ;
- signer un contrat d'attribution des aides avec la communauté de communes après présentation et validation du projet par la commission d'attribution des aides ;
- réaliser le schéma directeur « réseau de chaleur » ;
- solliciter le versement de la subvention auprès de la communauté de communes, sur présentation des justificatifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

1. Sollicite la Communauté de Commune ALF afin d'obtenir une subvention
2. Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 7 décembre 2020
et publication ou notification du 7 décembre 2020

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt, le 4 décembre à 20 h30
- présents	8	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	9	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	3	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 30 novembre 2020
Date d'affichage : 30 novembre 2020

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents : BLANC-PAGET Paule, POUYET Sylvie, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Réunion ayant lieu à huis clos suite aux consignes sanitaires de la Préfecture

Délibération n° 50 – 2020

Objet : affaire CHANTELAUZE / PIL – poursuites devant le Tribunal Judiciaire des compagnies d'assurances.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 15 octobre 2020 :

Article 1er : Les sociétés Pil Architecture et Chantelauze sont condamnées *in solidum* à verser à la commune de Saint-Germain-L'Herm la somme de 451767,99 euros TTC.

Article 2 : Les frais d'expertise de 3386,22 euros sont mis à la charge solidaire des sociétés Pil Architecture et Chantelauze.

Article 3 : La société Chantelauze est condamnée à garantir la société Pil Architecture à concurrence de 75 % des condamnations mises à sa charge.

Article 4 : La société Pil Architecture est condamnée à garantir la société Chantelauze à concurrence de 25 % des condamnations mises à sa charge.

Article 5 : Les sociétés Pil Architecture et Chantelauze verseront une somme de 1500 euros chacune à la commune de Saint-Germain-L'Herm au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative

Maître Chloé MAISONNEUVE nous a précisé en outre que le Conseil de la société CHANTELAUZE entend faire appel de ce jugement. Par ailleurs, les avocats des sociétés CHANTELAUZE et PIL ARCHITECTURE indiquent que les compagnies d'assurance refusent leur garantie. Il apparaît donc indispensable d'engager une action judiciaire à l'encontre de celles-ci devant le Tribunal judiciaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager une action judiciaire devant le Tribunal Administratif contre les compagnies d'assurance des sociétés CHANTELAUZE et PIL ARCHITECTURE et désigne Maître Chloé MAISONNEUVE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

ÉTAT CIVIL

Décès :

- Le 30 juillet à ISSOIRE, Jean-Louis GLADEL âgé de 87 ans
- Le 22 août à Issoire, Marie HOMOVIĆ, veuve ENTRADAS, âgée de 96 ans
- Le 15 septembre à VICHY, Jean NIGON âgé de 87 ans
- Le 25 septembre à Saint Germain l'Herm village du Sapt, Fernande CHOISY, veuve FAUGERES, âgée de 91 ans
- Le 17 octobre à Saint Germain l'Herm, Henri OLEON, âgé de 80 ans
- Le 3 novembre à Saint Germain l'Herm, Pierre NICOLAON, âgé de 91 ans
- Le 5 novembre à Saint Germain l'Herm Chemin de la Chamberte, Denise BESSEYRE âgée de 89 ans
- Le 10 novembre à Saint Germain l'Herm, Andrée POEUF, veuve BRASSAC, âgée de 86 ans
- Le 10 novembre à LAPALISSE, Monique NIGON âgée de 85 ans
- Le 18 novembre à Saint Germain l'Herm, Yvonne CHADUC, veuve FAYE, âgée de 98 ans
- Le 23 novembre à Saint Germain l'Herm, Jean OLLEON, âgé de 89 ans
- Le 23 novembre à Saint Germain l'Herm, Jacqueline DUBOIS, veuve LAVAL, âgée de 97 ans
- Le 27 novembre à Saint Germain l'Herm, Marcel DESCHELLES, âgé de 94 ans
- Le 8 décembre à Saint Germain l'Herm, Francine BION, âgée de 86 ans
- Le 9 décembre à Ambert, Germaine PEPIN, âgée de 101 ans

C'est avec beaucoup d tristesse que nous avons appris le décès du Docteur Jean Olléon.

C'était un amoureux de Saint Germain où il est né et a grandi.

Il a exercé comme cardiologue à Clermont-Ferrand jusqu'en 1997.

Dès sa retraite prise, le Docteur Olléon s'est tourné vers l'écriture en publiant plusieurs livres sur le Haut Livradois.

Ses recherches ont été multiples allant des mégalithes, des fêtes et traditions païennes ou votives de la paysannerie. Jean Olléon aimait les gens simples et s'intéressait à leur histoire.

Nous regrettons sa gentillesse, sa simplicité, sa culture et présentons toutes nos condoléances à sa famille.

Des nouvelles de l'école de St Germain

Les enseignants sont les mêmes que l'an passé : Mme FARON-BONVALLET enseigne aux élèves de maternelle, Mme PASTURAL aux CM1 et CM2 et M. PAGNIER aux CP. M. PICANDET est le maître E du RASED, spécialisé pour venir en aide aux élèves en difficulté. Une nouvelle enseignante cette année : Mme HERVET de Fournols a été nommée titulaire remplaçante rattachée à l'école. Mme CROSETTI, AVS, intervient plusieurs fois par semaine. Nous nous réjouissons d'une stabilité dans les effectifs du RPI : malgré le départ de 11 CM2 en 6^{ème}, l'école compte à la mi-novembre 44 élèves (42 à la rentrée de l'an dernier). Trois inscriptions sont prévues dans les semaines et mois qui viennent. L'école de Fournols dirigée par Mme TOUZET, accueille 15 élèves en CE1 et CE2. Par ailleurs, Mme MAILLET, enseignante, assure le complément de service de Mme TOUZET les mardis. Le R.P.I. totalise donc 59 élèves.

Les délégués des parents d'élèves titulaires au Conseil d'école sont M. BILLARD, M. RAOUL et Mme MARUT-DAUPHIN ; Mmes GRANGE et JOUSSET sont suppléantes.

Si la situation sanitaire liée au COVID perturbe la vie de l'école depuis plusieurs mois, nous nous sommes adaptés aux contraintes induites et l'enseignement se poursuit, ainsi que la préparation et réalisation de divers projets. Nous verrons au fur et à mesure ceux que nous pourrons réaliser...

L'activité apprentissage de la natation à la piscine d'Ambert a regroupé trois classes du R.P.I., de la GS au CE2, pour 6 séances sur les 8 prévues, en septembre et octobre. Cette activité n'est possible que grâce à l'aide à l'encadrement de parents d'élèves volontaires.

Trois séances de cinéma sont prévues (*Ecole et Cinéma* et *Cinématernelle*). La première projection programmée cet automne a été annulée.

Les médiathèques du Haut-Livradois ont proposé le 16 octobre aux enfants de maternelle et de CP le spectacle de la compagnie *Par Ici Messieurs Dames* « *Dans le creux de ma main* ». Ce spectacle vivant de qualité offert par la Cocom A.L.F. a été très apprécié par les petits comme par les adultes.

Isabelle EPARDEAU, fermeture au public de la bibliothèque oblige, est venue à l'école chaque semaine depuis début octobre pour ses animations et le prêt de livres. Depuis le 24 novembre, la bibliothèque est à nouveau ouverte aux scolaires les mardis.

L'habituelle rencontre intergénérationnelle en chansons à l'E.H.P.A.D. Roux de Berny n'a pas pu avoir lieu cette année fin décembre. Pour conserver un lien et montrer aux résidents que nous pensons à eux, nous avons réalisé avec l'intervenante de l'*École de musique d'Ambert* Valérie DABERT, une vidéo de chansons de Noël apprises ce début d'année. Le film est visible sur le blog de l'école.

Pour Noël, l'Amicale Laïque avait prévu d'offrir un spectacle vivant de magie aux enfants du R.P.I, et d'accueillir le Père Noël. Si le spectacle a peut-être dû être annulé, le Père Noël a pu, vous vous en doutez bien, obtenir une dérogation exceptionnelle pour venir gâter les enfants !

L'assistante d'anglais, Bridget EMMIT, qui intervenait déjà l'an passé, vient à nouveau chaque semaine dans les deux classes CP et CM1/CM2, ainsi qu'à Fournols pour les CE1/CE2.

La fête de fin d'année du R.P.I. devrait avoir lieu le dimanche 9 mai à Fournols.



La sortie scolaire de fin d'année en commun avec l'école de Fournols devrait avoir pour destination la Forteresse de Polignac : visite guidée, chasse au trésor, ateliers de construction de châteaux, blasons, etc.

La classe maternelle est inscrite au projet « Les petits chercheurs à la maternelle », les classes de CP et CM1/CM2 sont inscrites au projet « Watty à l'école ». La classe de CP devrait, avec les CE de Fournols, aller au printemps visiter le rucher pédagogique à St-Amant-Roche-Savine.

Une réunion rassemblant les membres des deux Conseils d'écoles sera organisée dès que ce sera possible afin d'échanger sur le fonctionnement du R.P.I. Pour ceux que ça intéresse, vous pouvez suivre à distance la vie de l'école via le blog où nous déposons régulièrement des photos et informations : ecolesaintgermainlherm.fr.

Les enseignants, le personnel et les élèves de l'école se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Thierry Pagnier, Directeur de l'école



Revue de presse du collège Gaspard des Montagnes

Action autour du harcèlement scolaire : « Le jour où j'ai tué Suzy »

Afin de sensibiliser les élèves au harcèlement scolaire, la compagnie Lili label est venue au collège le 27 novembre pour intervenir auprès des 4^e et des 5^e.

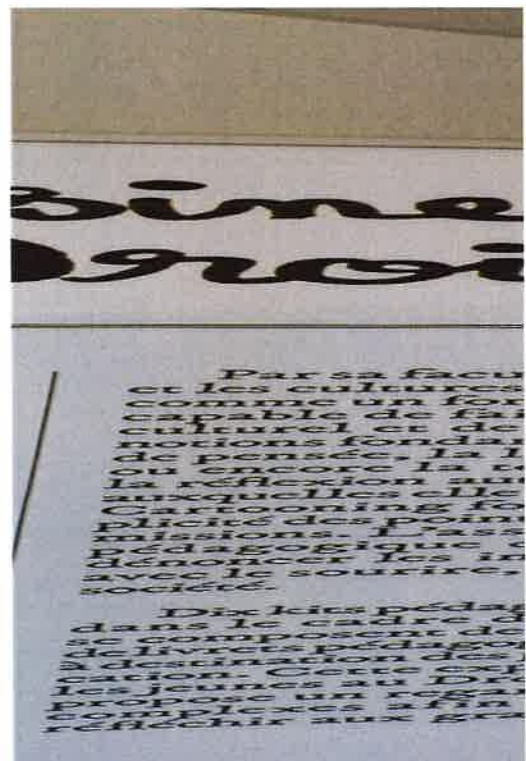
Afin que les élèves fassent preuve de spontanéité et soient vraiment sensibilisés, la metteuse en scène ne souhaitait pas que les élèves soient informés de la thématique en amont : ils étaient donc persuadés d'assister à une conférence sur le devoir de mémoire. Dans la forme théâtrale proposée, les deux comédiens racontent des événements marquants de la guerre à travers le souvenir de leurs grands-parents mais leur échange dérape lorsqu'ils se rappellent de Suzy, élève avec qui ils étaient au collège. Ils se rappellent ainsi des moqueries, insultes, situations humiliantes qu'elle a vécues et qui l'ont poussée au suicide. Suite à cette mise en scène, les élèves ont été amenés à réfléchir à la question du harcèlement autour d'un débat animé par la metteuse en scène et les acteurs.

Cette intervention a beaucoup ému et touché les élèves qui ont eu des réactions assez émouvantes et pertinentes. La metteuse en scène reviendra ensuite, au mois de janvier, collecter des paroles d'élèves sur la thématique du harcèlement scolaire.

Exposition « Dessine-moi le droit » du 30 novembre au 11 décembre.

Une exposition itinérante circule actuellement dans les établissements scolaires du Livradois-Foréz. Créée par le défenseur des droits et le réseau international des dessinateurs de presse, elle vise à sensibiliser les jeunes aux problèmes de société. L'exposition se compose de 11 panneaux thématiques, les élèves de 4^e du collège Gaspard des Montagnes ont étudié ces panneaux afin de réaliser une chronique radio et un dessin de presse sur des sujets tels que l'égalité homme-femme, la liberté d'expression, le harcèlement... Ces travaux seront ensuite transmis au rectorat qui souhaite recenser toutes les actions faites dans le cadre de la journée de la laïcité du 9 décembre.

Dominique Barbazza, défenseur des droits d'Ambert et Thiers est venu au collège pour présenter cette exposition aux élèves et échanger avec eux sur sa mission.



Bonjour à toutes et à tous

Nous venons de traverser une année particulièrement difficile qui ne nous a pas permis de réaliser les actions que nous voulions mettre en œuvre.

Nous avons quand même réussi à nettoyer les abords de l'étang de Lallabert, ouvert la saison de pêche avec environ un mois de retard (et sans ouverture officielle comme d'habitude) ; Nettoyé le Lavoir de la Boutogne et entretenu les chemins de randonnées pédestres.

Etant donné que nous ne pouvons pas faire d'activité ensemble, nous vous proposons de fabriquer pour cette fin d'année des nichoirs pour accueillir les oiseaux de nos campagnes











Les plans sont tirés d'un magazine qui s'appelle « La Hulotte » le journal le plus lu dans les terriers. Journal que le lutin vous conseille fortement car c'est une vraie encyclopédie des bois et des champs

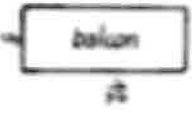
En espérant que nous pourrons de nouveau nous retrouver ensemble en 2021 pour de nouvelles aventures, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année

Prenez soin de vous et de vos proches

Le lutin GAÏA

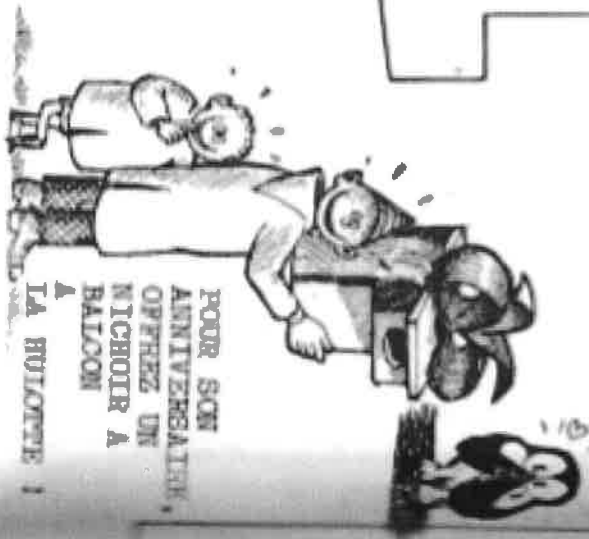
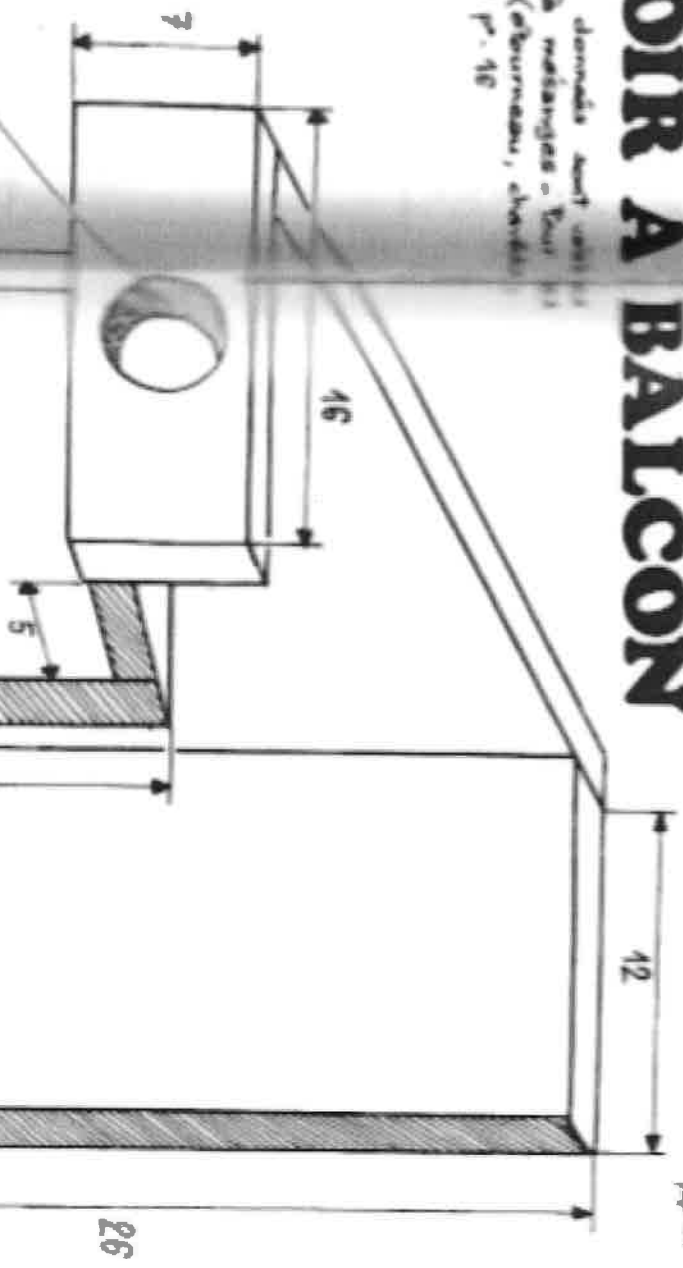
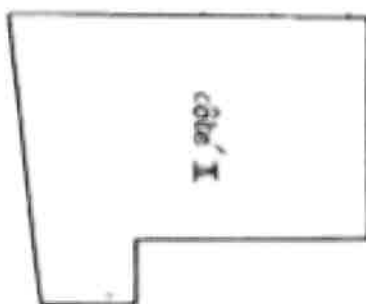
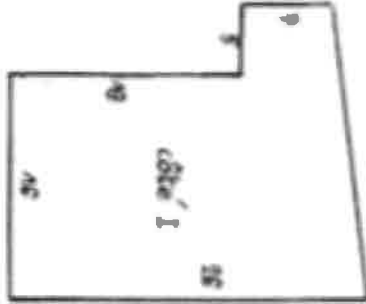
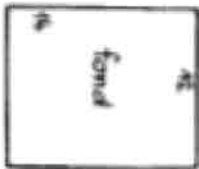
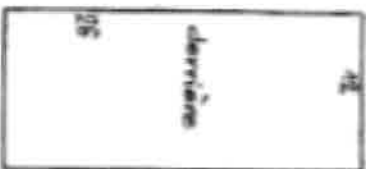


		DIMENSIONS DU TROU D'ENVOL	
		longueur	côté
mésange bleue		27 ou 28 mm	28 mm de côté
mésange noire		27 ou 28 mm	28 mm de côté
mésange huppée		27 ou 28 mm	28 mm de côté
mésange nonnette		27 ou 28 mm	28 mm de côté
mésange charbonn.		32, 33 ou 34 mm	33 mm de côté
rouge-queue à front-blanc		Trou ovale 34 mm sur 32	RECTANGLE 34 mm de haut, 32 mm de large
sittelle		34 mm	34 mm de côté
étourneau		45 mm	45 mm de côté
chouette chevêche		7 cm	7 cm de côté
chouette hulotte		12 cm	12 cm de côté



NICHOIR A BALCON

Les dimensions données sont valables pour un nichoir à mésanges - Pour autres nichoirs (écorneaux, charde, bulbes etc...) voir p. 16



POUR SON ANNIVERSAIRE, OFFREZ UN NICHOIR A BALCON A LA ROTONDE !

ENQUETE PARTICIPATIVE SUR LES GÎTES A CHAUVES-SOURIS

Tout d'abord, une présentation : originaire d'Issoire et vivant à Clermont-Ferrand, je m'appelle Clément CHERIE et viens depuis de nombreuses années sur la commune de Saint-Germain l'Herm dans la maison familiale située à la Couharde. Je suis en effet le petit-fils de Marie Montel (dite Manou) et beaucoup d'entre vous connaissent ma grande tante Amélie Brugère (dite Lili). Passionné de nature d'une manière générale, je suis très attaché au Haut-Livradois et particulièrement au territoire communal. Mes investigations portent sur la faune en générale (oiseaux, insectes...) mais également sur les chauves-souris. Je suis par ailleurs membre d'une association spécialisée sur l'étude et la protection de ces mammifères, l'association Chauve-Souris Auvergne, basée à Orbeil près d'Issoire.

Pour mieux connaître ces chauves-souris, je souhaite lancer une enquête participative auprès des habitants de la commune afin de répertorier leurs **gîtes**, c'est-à-dire les lieux où elles passent la journée. Ces mammifères discrets sont en effet des hôtes privilégiés de nos maisons.

L'Auvergne, et sa diversité en paysages, est un territoire propice aux chauves-souris, avec la présence de 29 des 35 espèces connues en France. Ces animaux inoffensifs sont de grands consommateurs d'insectes. Leur activité varie considérablement en fonction de la période de l'année, marquée notamment par une phase d'hivernage. La naissance et l'élevage des jeunes ont lieu en fin de printemps et au début de l'été. Différentes études montrent une baisse généralisée des populations de plusieurs espèces de chauves-souris depuis de nombreuses années. Le but de cette enquête est de pouvoir déterminer quelles espèces sont présentes dans le bâti de la commune mais également de pouvoir estimer les effectifs, afin d'éventuellement suivre ces populations sur plusieurs années.

Un gîte, quésaco ? Pour les chauves-souris, un gîte correspond à l'endroit où elles se posent hors de leurs périodes de chasse ou de déplacement. Ce gîte peut varier en fonction du mois de l'année. On distingue les gîtes arboricoles (dans les cavités des arbres), les gîtes cavernicoles (les cavités naturelles et les galeries de mines) et les gîtes dans le bâti, ceux qui nous intéressent dans cette enquête

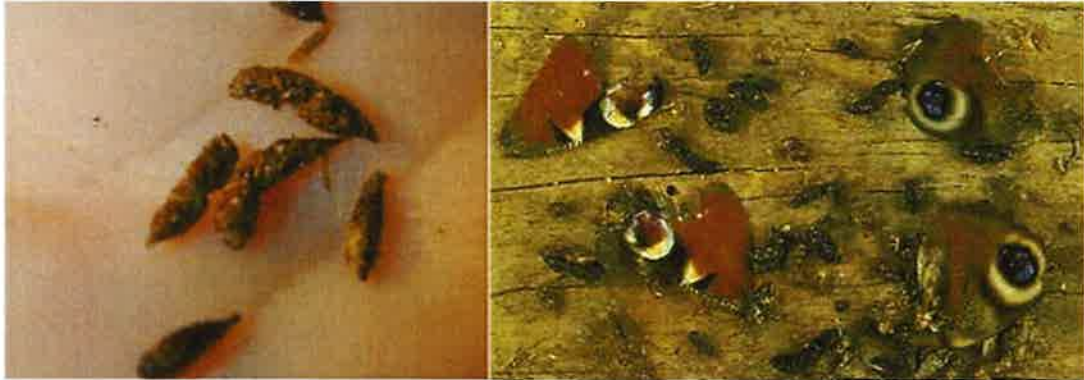
Pour connaître ces différents gîtes, je me permets de vous solliciter pour participer à cette enquête. Il s'agit de me signaler la présence de chauves-souris dans votre habitation. Un point important consiste à ne signaler que les chauves-souris posées dans le bâti et non celles en vol en dehors. En effet, malgré leur discrétion, certaines espèces sont communes et facilement observables en chasse au crépuscule, notamment au niveau des lampadaires et des jardins.

La présence de gîtes à chauves-souris peut être mise en évidence de deux façons :

- Directement : observation visuelle directe d'individus dans le bâti. Souvent difficiles à apercevoir, les lieux à privilégier pour l'observation sont les greniers, les combles, les granges peu fréquentées, derrière les volets, les linteaux, les caves. Parfois, certaines chauves-souris sortent au crépuscule du toit des maisons sans que l'on puisse savoir où elles se cachent.



- Indirectement : observation de guano (petits excréments en photo ci-dessous) en plus ou moins grande quantité dans le bâti ou à proximité immédiate de leur sortie de gîte ; observation d'ailes de papillons découpées dans les granges et combles (correspond à la présence d'espèces spécialisées dans la chasse des papillons, les Oreillards). ; cris très aigus proches de grésillements entendus sous les toitures sans possibilité de voir les individus.



Exemples de guano (à gauche) et d'ailes de papillons découpées (à droite)

Quelles espèces pouvons-nous trouver ? La présence d'un certains nombres d'espèces a été mise en évidence sur la commune. Mais dans le cas de gîtes en bâti, seules certaines peuvent être rencontrées : les pipistrelles (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl), les oreillards (Oreillard gris, Oreillard roux) et avec un peu de chance la Barbastelle d'Europe et le groupe des murins, difficiles à déterminer.

En fonction de la situation sanitaire, une réunion publique peut s'envisager au printemps 2021 afin de présenter le projet de façon plus explicite et répondre aux questions. En fonction des retours, une journée de prospection peut être organisée avec l'association Chauves-souris Auvergne, courant juin 2021. Elle consisterait à identifier le plus précisément possible à quelle espèce correspond chaque gîte. En effet, l'identification est souvent difficile et nécessite la présence de personne et de matériel (détecteur à ultra-sons) spécialisés. En fonction des résultats, un retour sur l'enquête serait prévu (réunion et ou article dans le bulletin municipal).

Je reste disponible pour toute demande de précisions, et vous souhaite une agréable fin d'année, malgré un contexte sanitaire compliqué !

Clément CHERIE

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

En cas de présence avérée ou soupçonnée, vous pouvez me contacter directement, par mail (à privilégier) : clementcherie@orange.fr ; ou par téléphone : 06 68 36 28 95.



**AMBERT
LIVRAVOIS
FOREZ**

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : Accueil de loisirs

L'équipe d'animation accueille vos enfants de 4 à 16 ans, de 7H30 à 18H, à la maison de l'animation de Saint Germain l'Herm, les mercredis en période scolaire, pendant les vacances scolaires et un samedi par mois dans le cadre de l'Activ'Ados.

Vacances d'automne



Les enfants se sont rendus au GAEC de la Bergeronette à Olliergues et ont découvert comment est fabriqué le fromage (atelier, salle de traite...). Ils ont également pu découvrir la ferme pédagogique de la Moulerette à Montpeyroux et fabriquer leurs noix de beurre.



Différentes activités (manuelles, sportives, ateliers « cuisine »...) sont également proposées aux enfants.

Semaine Européenne du Développement Durable



Dans le cadre de la SEDD (Semaine Européenne du Développement Durable), les enfants de l'Accueil de Loisirs ont participé à une Cleanwalk sur la commune. 7.6 kg de déchets ont été ramassés. Les enfants ont écrit une lettre pour remercier le service Déchets de la Communauté de Communes et ont également réalisé une exposition qui se trouve à la Maison de l'Animation. La préparation d'un goûter « zéro déchets » était également proposée.

Nouveautés !

Un **portail famille** est mis en place afin de gérer les inscriptions (mercredis, vacances et Activ'Ados) ainsi que les dossiers d'inscriptions des enfants. Un document explicatif est mis à disposition des familles pour le fonctionnement. N'hésitez pas à demander vos identifiants si vous ne les avez pas encore reçus.

Du nouveau dans l'équipe de l'Accueil de Loisirs, à partir de janvier 2021 :

Laurie LABOISSE, quitte le poste de directrice de l'accueil de loisirs et Agnès CHOUMAYH, prend la suite de la direction avec à ses côtés : Antoine SOUSTELLE, directeur adjoint.

Contact Accueil de loisirs

Bureaux administratifs : Rue de la paix - 63630 SAINT GERMAIN L'HERM

06 45 54 86 82 / 04 73 72 12 55

alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Pour information l'accueil de loisirs sera fermé durant les vacances de Noël.

L'accueil des enfants sera de nouveau possible à partir du mercredi 6 janvier 2021.

Plus d'informations sur la page des accueils de loisirs :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/accueils-de-loisirs/>

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : LAEP



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Après des débuts quelques peu perturbés par la crise sanitaire, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) rouvre ses portes les lundis de 9h30 à 11h30 à la Maison de l'Animation (hors vacances scolaires) à Saint Germain L'Herm.

Que vous soyez parent de jeune(s) enfant(s), assistante maternelle, garde d'enfant à domicile, assistant(e) familial(e) ou futur parent, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Qu'est-ce qu'un LAEP ?

C'est un lieu « ouvert et gratuit » qui accueille de manière libre, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé. Dans un lieu aménagé avec des professionnels et/ou des bénévoles garants des règles de vie spécifiques, les accueillants offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

La règle de base est la confidentialité.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilisation pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

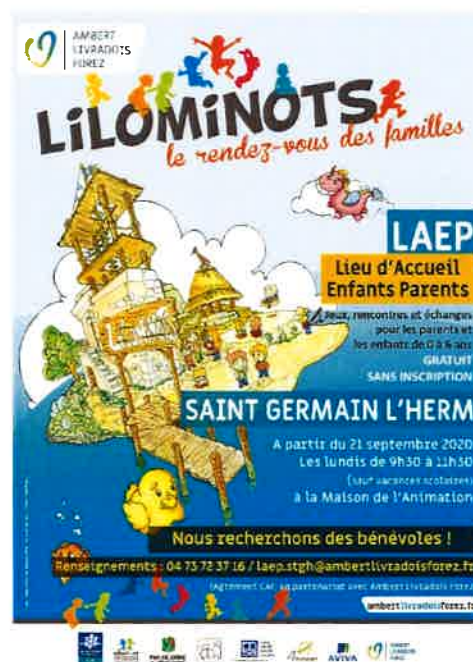
Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Christine COUFORT au 04 73 72 37 16

laep.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Plus d'information sur la page des LAEP :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/lieu-daccueil-enfants-parents/>



C'est avec regret que nous apprenons le départ de Laurie, directrice du centre de loisirs. Laurie s'est beaucoup investie pour la bonne marche de ce centre avec professionnalisme et honnêteté.

Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ses nouvelles Fonctions et souhaitons la bienvenue à Agnès, sa remplaçante.

ADRESSE & HORAIRES

Les Castors, maison de l'animation route des granges
63630 Saint Germain l'Herm
04 73 72 12 55 - 06 45 54 86 82
alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Horaires d'accueil : 7H30 / 18H

Horaires navette (sur inscription) : Saint-Amant-Roche-Savine, devant le collège, (8H30/17H30) ; Fournols, devant la supérette (8H45 / 17H15) ; Condat-lès-Montboissier, devant l'école (9H30 / 17H00).

ÉQUIPE

Agnès et Antoine

MODALITÉS D'ACCUEIL

Accueil des enfants de 4 à 12 ans.

Inscription des enfants obligatoire 48h à l'avance.

Pièces à fournir : Fiche de renseignement 2020/2021, assurance extrascolaire, copie des vaccinations à jour, attestation du quotient familial.

Le programme peut évoluer ou être modifié en fonction des opportunités ou contraintes (propositions d'enfants, intervenants, météo...).

Prévoir des vêtements adaptés à la météo et aux activités.

Prévoir un sac avec des chaussons et des vêtements de rechange et si nécessaire pour la sieste, doudou, oreillers, couverture.

Tout doit être marqué au nom/prénom de l'enfant.

NOS TARIFS

Quotient familial de 0 à 550	2,50€ par demi-jour	4,50€ par jour
Quotient familial de 551 à 800	3,50€ par demi-jour	6,00€ par jour
Quotient familial de 801 à 1000	4,00€ par demi-jour	7,50€ par jour
Quotient familial de 1001 à 1250	5,00€ par demi-jour	9,00€ par jour
Au-delà ou sans quotient	5,50€ par demi-jour	10,00€ par jour



santé
famille
retraite
services

CAF
Pôle-Domus

REPAS : 3€ (hors réduction)

Réduction : 2^{ème} enfant - 15% / 3^{ème} enfant et plus - 25%

Forfait semaine -10%

AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



ACCUEIL
DE LOISIRS



Les mercredis
JANVIER FÉVRIER
2021

St Germain l'Herm

ambertlivradoisforez.fr

Programme d'activités



06 Janvier

Escale en Afrique

Fabrication de
masques africains

Fabrication d'un awalé



REPAS

Ciné maison
« Madagascar »



13 Janvier

Escale en Asie

Pand'assiettes

Calligraphie asiatique



REPAS

Viens parcourir
l'Himalaya



20 Janvier

Escale en Amérique

Indiens et Cowboys

Attrape tes rêves



REPAS

Initiation
Hockey sur gazon



27 Janvier

Escale en Europe

Atelier cuisine



REPAS

Glace à mille boules

La tour Eiffel



03 Février

Escale en Océanie

Colliers de fleurs

Peinture aborigène



REPAS

Chant Hawaïen
« Epo i tai tai é »

Jeux collectifs



MATIN

AP MIDI

- de 6 ans

+ de 6 ans

4/12 ans

Réseau des médiathèques du Haut-Livradois

À la date de la rédaction de cet article pour le bulletin municipal à paraître cette fin d'année chaotique 2020, nous sommes bien embarrassées pour vous informer sur les animations à venir début 2021 ! en effet, qu'en sera t'il de la suite de cette crise sanitaire...

Si nous devons faire un bilan de l'année écoulée, nous ne pouvons que déplorer de n'avoir pas pu mettre en œuvre toutes les animations que nous avons programmées.

C'est de grande justesse que nous avons tout de même pu proposer le spectacle programmé pour le très jeune public : « **Dans le creux de ma main** » par la Cie **Par ici Messieurs dames** le 18 octobre.

Cette bouffée d'évasion a reçu la faveur d'un large public (dont les petits de l'école). Et le rôle social du cycle des bébés lecteurs nous prouve une fois de plus son utilité.

En complément de ces rencontres bi-annuelles (cycle de printemps les vendredis du mois d'avril et du cycle d'automne les vendredis du mois d'octobre), la création d'un **lieu d'accueil Enfants/Parents** sera effective dès la fin du confinement, tous les lundis matins de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires) à la maison de l'animation grâce à l'implication de l'**association Lilominots**.

Parents d'enfants de 0 à 6 ans, n'hésitez plus, c'est gratuit et sans inscription.

+ de rens. au 04 73 72 37 16 ou laep.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Alors que durant le confinement du printemps, les portes de vos médiathèques vous sont restées fermées, celui de l'automne aura permis à la population de se ravitailler en romans, magazines, documentaires, poésies, BD, DVD, CD et jeux de toutes sortes.

Votre fréquentation nous aura prouvé l'utilité de ce service public et culturel !

Les propositions de lecture « **Voyageurs écrivains** » ont rencontré durant toute l'année un franc succès, nous n'avons malheureusement pas pu organiser la soirée de clôture du 7 novembre et nous espérons que notre invité **Claude Marthaler, voyageur/écrivain/cyclonaute** aura l'occasion de revenir nous présenter son exposition, les films de ses voyages, sa bibliographie et de nourrir un bel échange sur sa vie de voyages autour du monde à vélo.

Avec encore quelques réserves, nous vous proposons pour début 2021, la programmation de

« **La nuit de la lecture** » samedi 23 janvier

« **La semaine de la poésie** » mercredi 17 mars

« **HÔM** » spectacle petite enfance par la Cie Les pieds en dedans, vendredi 23 avril dans le cadre du cycle de printemps des **BéBés lecteurs**.

Quelques rappels :

Vous pouvez réserver vos documents sur le site : <https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>

Une navette transmet les réservations toutes les semaines.

L'inscription au réseau des médiathèques Ambert Livradois Forez est gratuite et vous donne accès aux 36 médiathèques et ludothèques. Vous pouvez emprunter et rendre dans n'importe lequel des 36 lieux,

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de **bonnes fêtes de fin d'année** malgré tout. Au plaisir de nous retrouver.

Bien cordialement,

Vos médiathécaires,
Isabelle Epardeau & Agnès Lassagne

Les Petits Points

Après un été ensoleillé, les adhérentes de l'association " Les Petits Points" se sont retrouvées le 15 septembre chez Annick. En effet les mesures de précautions ne nous permettaient pas de nous réunir dans notre salle habituelle.

Notre Association s'agrandit cette année et bienvenue à Elyane Convert qui nous a rejoints fin septembre ; nous sommes ravies de l'accueillir. Ses connaissances en couture lui ont permis de se lancer dans des créations sur les thèmes choisis :

Les Vitraux, les Lettres, Les fables de la Fontaine, L'Automne, Le Cirque et Noël.

Pendant les vacances nous avons travaillé sur nos ouvrages mais nos réunions se sont vite arrêtées : Re-Confinement oblige. Nous restons toutes très optimistes et serons heureuses de vous accueillir en juin 2021, lors de notre prochaine exposition.

Malgré la situation actuelle, nous souhaitons à chacune et chacun de très bonnes fêtes de fin d'année et espérons vous retrouver très bientôt.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE


Marie-France FOURSIN -Présidente

Pour l'ensemble de l'Association

Professionnels présents à la Maison de la Santé

Masseurs-Kinésithérapeutes	Lucas JACOB	06 64 46 20 41
	Pauline REIGNAT	06 64 87 55 96
Ostéopathe	Nicolas MOIGNON	07 68 25 00 20
Psychothérapeutes	Nathalie CAVROY	06 89 10 66 54
	Blandine DEGACHES PINCHINOT	06 63 52 19 56
Infirmières	Laetitia MONNEROT	04 73 72 05 55
	Chantal DESGEORGES	04 73 72 01 30
	Marie PARRA	
	Magalie DISSARD	
	Cécile TOURNILHAC	

trésors! des déchets verts dans mon jardin



Les résidus de taille,
de tonte, et les feuilles
mortes ne sont pas des
déchets !

Réduire et valoriser les déchets verts

Herbe

Feuilles
mortes

Branches,
résidus
de taille

10 fiches conseils

Le brûlage des déchets verts, c'est...

Interdit

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit toute l'année le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés, dont les déchets verts. Par ailleurs, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

« 450 € d'amende »



Mauvais pour la santé

Les fumées produites participent à la pollution de l'air. Cette mauvaise combustion, d'autant plus que les végétaux sont encore humides, entraîne la production de particules fines dans l'air transportant des composés cancérigènes.

« 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel récente »

Fiches Conseils à télécharger

valtom63.fr

> MON VALTOM > Publications

> Guide déchets verts

fredon.fr

> Publications

Des risques d'incendie

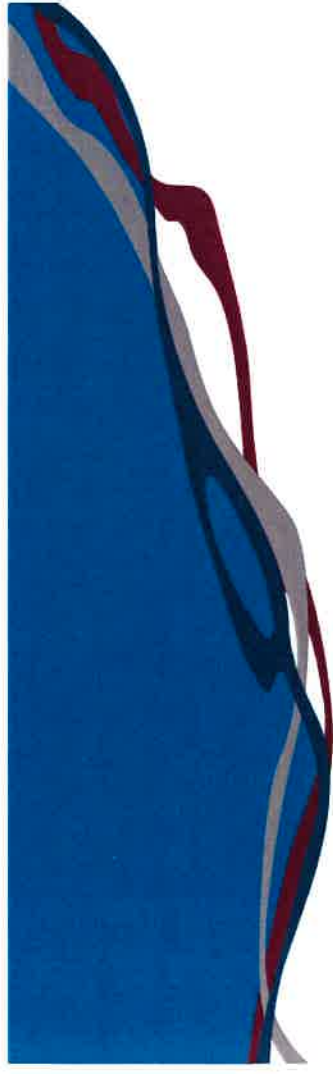
Selon les saisons, associé à des périodes de sécheresse, le brûlage des déchets verts est à l'origine de nombreux départs de feu qui nécessitent l'intervention des pompiers.

Des troubles du voisinage

Un feu de déchets verts nuit au voisinage plus ou moins éloigné (en fonction des conditions météorologiques) par les fumées et les odeurs produites.

Du gaspillage

Les déchets verts constituent une véritable ressource valorisable : de la matière organique pour enrichir les sols, du paillage pour réduire l'arrosage... Une richesse qui part en fumée !



PHASE DE CONSULTATION DE L'ETUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET D'ÉLABORATION DE MODALITÉS DE GESTION SUR LE SAGE ALLIER AVAL

STRUCTURES PORTEUSES



COLLECTIVITES PARTENAIRES



PARTENAIRES FINANCIERS



Une cartographie de présence de zones humides par expertise de terrain a été réalisée durant l'année 2020 sur tout ou partie de votre commune.

Les cartes provisoires issues de ce travail seront disponibles en consultation du public du 18 janvier au 07 mars 2021.

La consultation de la carte de votre commune pourra se faire en mairie avec mise à disposition d'un registre à retourner en cas de remarque ou sur le site internet du SAGE Allier aval : www.sage-allier-aval.fr, rubrique « Les actions », onglet « Etudes de la CLE» par le téléchargement des documents et / ou via un outil de consultation interactif.

L'étude d'inventaire des zones humides et d'élaboration de modalités de gestion sur le bassin Allier aval est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Objectif : Améliorer les connaissances, développer une information sur les zones humides du territoire et mettre en place des outils de planification et d'aide à la décision des différentes actions à mettre en œuvre sur les milieux pour les acteurs de l'eau.

Etude d'inventaire des zones humides su SAGE Allier Aval

En août 2019, afin d'acquérir une connaissance précise et de répondre aux demandes d'usagers locaux tels que le monde agricole et les collectivités travaillant sur leurs documents d'urbanisme, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier aval porté par l'Etablissement public Loire s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

Cet inventaire réalisé en partenariat avec Vichy communauté, les Communautés de communes de Plaine Limagne, Saint-Pourçain-Sioule-Limagne et Entr'Allier, Besbre et Loire et aidé financièrement par le FEDER Auvergne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, n'apportant pas de réglementation supplémentaire, permettra d'améliorer les connaissances et l'information sur les zones humides inventoriées, en constituant un diagnostic homogène sur l'ensemble du territoire et un outil de planification et d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau du bassin versant.

Il se base sur un premier travail réalisé par la CLE du SAGE Allier aval en 2012 d'élaboration des enveloppes de potentialités indiquant notamment la probabilité de présence de zones humides, toutefois malgré cette première approche, ces zonages nécessitent des expertises de terrain précises.

La méthode d'expertise a consisté à déterminer le caractère humide ou non des terrains à partir de zones pré-cartographiées et sur la base des habitats et de la flore présents (et par des relevés pédologiques si nécessaire).

Le porteur du projet souhaitant réaliser un travail centré sur la communication et la consultation, trois groupes de travail locaux, intégrant l'ensemble des acteurs locaux concernés (élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, bénévoles d'associations, etc.) ont été proposés en janvier 2020 afin de présenter l'étude lors d'une démarche participative et interactive.

La cartographie de terrain a été réalisée d'avril à septembre 2020 et les cartes communales seront mises en consultation pour le public du 18 janvier au 07 mars 2021.

La consultation de la carte de votre commune pourra se faire en mairie avec mise à disposition d'un registre à retourner en cas de remarques ou sur le site internet du SAGE Allier aval : www.sage-allier-aval.fr, rubrique « Les actions », onglet « Etudes de la CLE » par le téléchargement des documents et / ou via un outil de consultation interactif.



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



ENQUÊTE MOBILITÉ

ACTUELLEMENT GÉRÉE PAR LA RÉGION, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'INTERROGE SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ

C'est pourquoi, la communauté de communes Ambert Livradois Forez souhaite connaître, via ce questionnaire, vos habitudes en matière de déplacements, mais aussi vos besoins. 10 minutes suffisent pour répondre !



Répondre en ligne

En vous rendant sur le site internet
ambertlivradoisforez.fr
L'enquête apparait sur la page d'accueil en actualité



Formulaire papier

En retirant le formulaire papier dans les maisons de services au public, les mairies, à l'accueil d'Ambert Livradois Forez ou au CIAS, et en le rapportant dans ces structures



Date limite

La date limite pour répondre au questionnaire, papier ou en ligne, est le **22 janvier 2021**

www.ambertlivradoisforez.fr

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Paiement par prélèvement bancaire

Dans un souci de faciliter les démarches des usagers, la commune de Saint Germain l'Herm a décidé la mise en place du paiement par prélèvement automatique pour les usagers qui le souhaitent.

Très pratique pour régler des factures, ce mode de paiement est harmonisé au niveau européen sous l'appellation « prélèvement SEPA » et permet aujourd'hui de payer en euros dans l'Union européenne.

Ce service de paiement permet aux usagers de payer :

L'ensemble des produits locaux de la collectivité comme par exemple :

- les abonnements et consommations au réseau chaleur bois,
- les abonnements et consommation au service de l'Eau et de l'Assainissement
- les factures de la cantine scolaire, de la garderie

Le prélèvement est automatique, il peut ainsi faciliter la gestion de votre budget.

Le prélèvement [SEPA](#) repose sur une autorisation donnée à la commune de prélever sur votre compte (signature d'un mandat de prélèvement), sans indication de montant.

Pour le mettre en place, il suffit de remplir le mandat de prélèvement dont vous trouverez un exemplaire au verso de cette feuille et de le retourner signé, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire ([RIB](#)).



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Règlement financier et contrat de prélèvement automatique pour le règlement de la redevance mensuelle de restauration et de garderie scolaires, chauffage communal et facturation annuelle Eau Assainissement

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de St Germain l'Herm à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de St Germain l'Herm.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 60 ZZZ 8075F0

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Commune de St Germain l'Herm Adresse : Place de l'Hôtel de Ville Code postal : 63630 Ville : St Germain l'Herm Pays : France Téléphone : 04 73 72 00 56

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif
--

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

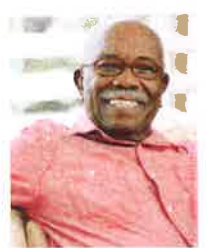
Imprimé à retourner à : Mairie de St Germain l'Herm, place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de St Germain l'Herm. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de St Germain l'Herm.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



**Pourquoi, comment,
où et quand voter ?**

toutes les réponses :

www.cnrACL.retraites.fr

Retraités de la CNRACL, élisez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1^{er} au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.



Suis-je bien électeur ?

Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1^{er} septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité



Je m'assure que mes coordonnées sont à jour

Quand?	Quoi?	Comment les consulter?	Comment les modifier?
Jusqu'au 11 janvier 2021	Adresse postale	- via mon espace personnel CNRACL	- via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30
	Etat civil	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site Internet de la CNRACL à partir du 1 ^{er} décembre 2020	- en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30



Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales partielles

Quand?	Comment vérifier mon inscription?	Comment faire une demande de rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?
A partir du 16 novembre 2020 jusqu'au 19 décembre 2020	- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 ^{er} décembre 2020	- via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site internet de la CNRACL et à retourner : Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vergne - 33 059 Bordeaux Cedex



Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février.

Deux modalités de vote me seront proposées :

- Le vote électronique par internet : du 1^{er} mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h

Ou
- Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi

« La Caisse des Dépôts et Consignations conjointement avec les ministères chargés des affaires sociales (Direction de la sécurité sociale) sont responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Elections CNRACL 2021 » conformément au décret n° 2007 - 173 du 07 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et à l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins des « Elections CNRACL 2021 ». Aux termes de l'article 10-1 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et de l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021, ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et de décider du sort de leurs données à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un courriel à l'adresse suivante : mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 5, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.

Elles peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : <https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

COMMENT LES AIDER ?

Animal trouvé

- Allez chez un vétérinaire ou au refuge dont dépend votre commune pour vérifier s'il est identifié (acte gratuit)
- Amenez le au refuge dont dépend votre commune (acte gratuit)



Animal perdu

- Le faire savoir (mairies, vétérinaires, refuge, commerces, affichage, internet)



VENEZ AU REFUGE

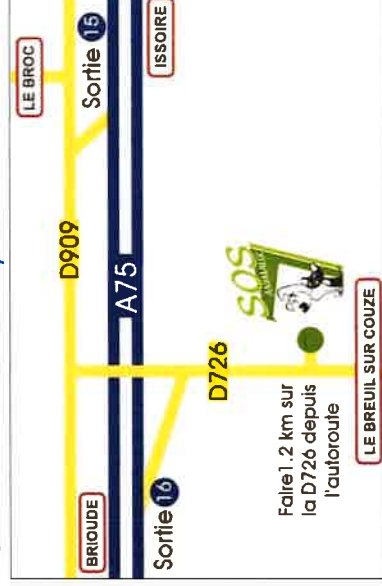
Du lundi au samedi de 14h00-17h00

Route du Breuil sur Couze

RD726 63500 Le Broc

Mail : sosanimauxlebroc@gmail.com

Tel : 04 73 71 62 43 / 06 13 28 08 95



Le refuge est membre de la
Confédération Nationale
Défense de l'Animal

<http://sosanimaux-lebroc63.forumpro.fr/>



<https://www.facebook.com/SOSAnimauxleBroc/>



SOS animaux Le Broc

Refuge pour
Chiens et Chats



HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Née en 1993, l'association SOS Animaux le Broc s'est donnée pour but de recueillir et protéger les chiens et chats, d'informer et sensibiliser le public des communes adhérentes.



L'association a pris de l'ampleur, preuve du réel besoin d'une telle structure d'accueil au sud du département . La tendance ne semble pas aller aujourd'hui vers une diminution.



FONCTIONNEMENT

L'association, à but non lucratif de type loi 1901, est reconnue comme organisme d'intérêt général par l'administration fiscale. Elle est gérée par un bureau composé de bénévoles et fonctionne grâce à des salariés et des bénévoles.

Après la prise en charge vétérinaire (vaccination, stérilisation, identification, test FIV/FEL pour les chats), chiens et chats sont proposés à l'adoption (frais d'adoption consultables au refuge).

Dans son action de prévention, l'association organise chaque année (1^{er} Trimestre) une campagne de stérilisation des chats avec le concours des vétérinaires locaux.



LES RESSOURCES DU REFUGE

- Produit des manifestations organisées par le refuge et/ou par des partenaires
- Contribution des communes adhérentes
- Produit des adoptions (déduction faite des frais vétérinaires)
- Adhésions, dons et parrainages (66% de vos dons sont déductibles des impôts sur le revenu)
- Legs, son affiliation à la Confédération Nationale Défense de l'Animal lui permet de recevoir des legs (voir avec votre notaire)



Linky : un compteur nouvelle génération pour accompagner la transition énergétique...



Préparer l'avenir des réseaux électrique

- ✓ Intégration des Véhicules électriques et des Productions intermittentes
- ✓ Diagnostics de la qualité du courant et des investissements à venir
- ✓ Meilleure connaissance des données au service des Collectivités

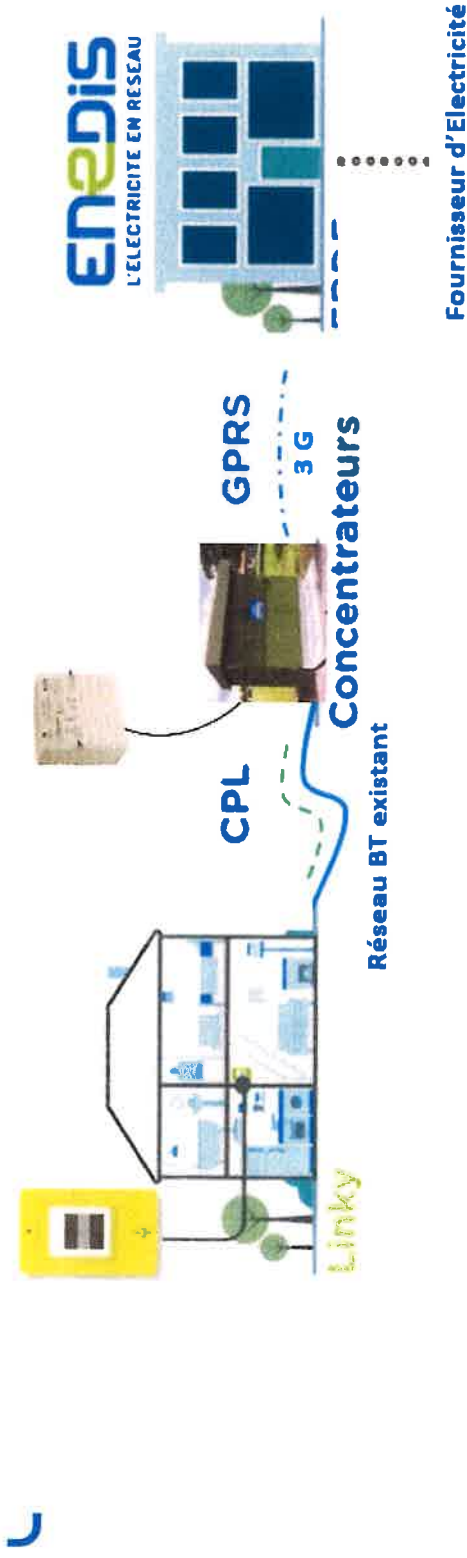
Aider à la maîtrise de l'énergie

- ✓ Accès gratuit par internet au suivi des consommations
- ✓ Nouvelles propositions tarifaires des fournisseurs
- ✓ Pilotage possible des équipements

Apporter des avantages directs aux consommateurs

- ✓ Relevé quotidien automatique à distance (fin des facteurs estimés)
- ✓ Des services plus rapides (24h), sans rendez-vous
- ✓ Baisse des prestations (- 50% MES, - 90% sur les modifs de contrats)
- ✓ Meilleure réactivité en cas de panne
- ✓ Protection contre les surtensions

LINKY, comment ça marche ?



Les caractéristiques du système Linky

- 1 Bi directionnel**
il peut envoyer et recevoir des informations et des ordres à distance
- 2 Interopérable**
protocoles de communication standard et matériels interchangeableables

 **Chaque élément est sécurisé et les transmissions sont cryptées.**

L'ensemble du système est audité par l'ANSSI.
(Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'information)

La pose du compteur est-elle obligatoire ?

1. Les compteurs sont la propriété de la collectivité

qui en confie à Enedis l'exploitation à travers le contrat de concession.

Enedis doit avoir accès au dispositif de comptage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2. Le déploiement de Linky est une obligation légale,

inscrite au code de l'énergie. Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs.

3. Une commune ne peut pas juridiquement s'opposer à l'arrivée de Linky

Ce n'est pas de son ressort mais de celui de l'Etat.
La responsabilité de la commune ne peut pas être engagée.



Les entreprises de pose des compteurs



Enedis a confié la pose des compteurs à des entreprises prestataires :



Elles répondent à un cahier des charges strict :

- Appels des clients
- Planification des tournées d'interventions
- Pose du compteur



et dispose d'un Label « Partenaire Linky »

L'information des clients



Site internet

[www.enedis/Linky](http://www.enedis-linky.com)

Informations sur Linky et son déploiement

Possibilité de prise de RDV sur le site www.compteur-linky.com



Courrier

Entre 30 et 45 jours avant l'intervention avec Nom et Téléphone de l'entreprise de pose.



Prise de RDV

Si nécessaire, prise de RDV par l'entreprise. Intervention du technicien en 30min.



Téléphone

Accueil client spécialisé Linky de 8h à 19h

 N°Vert 0 800 054 659

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



~~à partir de Septembre 2019~~

Des données sécurisées qui appartiennent au client

Sécurité des données

ANSSI



Agence nationale
de la sécurité
des systèmes d'information

- Aucune donnée personnelle ne transite (nom, adresse...)
- Données Cryptées de bout en bout
- Tests réguliers et audit tous les 6 mois

Respect de la vie



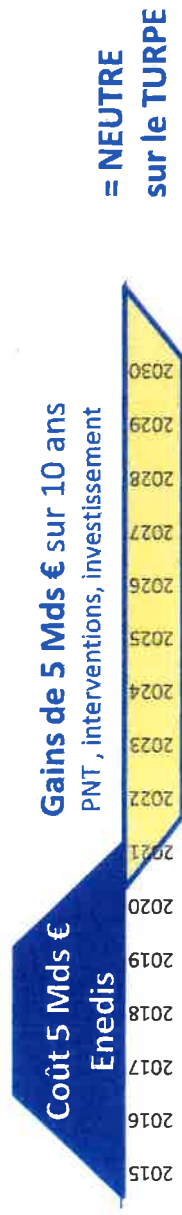
- Linky n'enregistre que des données globales du logement
- pas de temps réel mais J+1
- Aucune donnée ne peut être transmise sans l'accord du client
- En aucun cas Enedis ne vend des données individuelles

Quel impact financier ?

1 - Un financement « totalement neutre pour les clients »

cf. Commission de Régulation de l'Énergie (09/03/18)

Enedis investit 5 Milliards d'euros sur 6 ans et équilibrera cette dépense par des gains équivalents sur 10 ans (hors MDE)



2 - Largement rentable pour la société (de l'ordre de 10 Mds €)

cf. Commission de Régulation de l'Énergie (09/03/18)

Gains producteurs / Gains fournisseurs / Gains consommateurs (MDE)

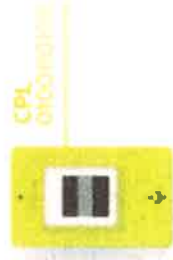
3 - Aucun frais sur la facture

4 – Aucune modification du contrat avec le fournisseur

Linky et les ondes

1. Le compteur Linky respecte toutes les normes sanitaires

- testé à de nombreuses reprises (Labo officiels: LNE, ANFR), il est très en dessous des seuils limites (0,8 V/m pour un seuil à 87 V/m).
- Respect réaffirmé par le **Conseil d'Etat, le gouvernement, l'ANSES**



2. Il utilise le Courant Porteur en Ligne(CPL), pas les ondes Radio

À la différence du Wifi, des téléphones portables, des GPS, de la Radio FM, du Bluetooth, qui eux communiquent dans l'air ambiant.

3. Comme l'ancien compteur, il émet un champ électromagnétique très faible

« comparable à ceux des autres appareils électriques de la maison »
cf rapport de l'ANSES et équivalent aux anciens compteurs



Un dispositif qualité associé

- Un programme important de Contrôle Qualité
- 4% des interventions sont contrôlées afin de vérifier la bonne application des principes de sécurité de qualité de la prestation et de satisfaction avec le client

- Une enquête de satisfaction à l'issue de l'intervention

- Un traitement des réclamations

▶ N°Vert 0 800 054 659

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Boucle d'amélioration continue



Partenaire
Linky
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

La luge

Je m'appelle Jean mais dans mon pays, on m'appelle Jeantou. Chez moi, au hameau de Blanchard, dans le Livradois, quand j'étais petit les hivers étaient très froids et la nèu (la neige) était abondante. Nous n'avions pas le chauffage central mais seulement une cheminée et un poêle. C'était il y a longtemps, au début du 20^{ème} siècle, dans une petite ferme aux murs épais avec des fenestrous (de petites fenêtres).

L'invèrn (l'hiver), on s'amusa beaucoup et le soir, on faisait des veillées.

Les femmes allumaient les lampes à huile et sortaient leurs bobines de dentelles, du fil et des crochets. Pour elles, ce n'étaient pas seulement un passe-temps mais c'était un vrai travail : à l'automne, un marchand venait leur dire ce qu'il fallait faire et achetait leur production de l'année précédente. Les femmes ne gagnaient pas beaucoup mais ce qu'elles gagnaient leur était très utile.

Quant aux hommes, ils fumaient et buvaient un veire o dos (un verre ou deux). À cette époque, nous fabriquions tous notre propre gnole. Mon père aimait bien la prune et la poire.

Nous, les enfants, on nous installait au coin du feu et nous jouions. Les bûches brûlaient en permanence. Notre chien Pato était couché dans le panier que Maman lui avait fait. La maison était calme, on n'entendait que le tintement d'un verre, un bâillement de Pato, quelques murmures ou le crépitement du feu.

Un soir comme tous les autres, mon oncle René, que j'aimais bien, me tapa sur l'épaule.

- Hé Jeantou, me dit-il, tu te souviens de l'été dernier quand tu m'as aidé à rintrar lo fen per las vacas (rentrer le foin pour les vaches) ? Tu as bien travaillé, mon gars, et fort tard, sans demander à partir. Tu es un boun gars. Tu sais quoi, je m'en vais te fabriquer une luge ! Tu l'as bien mérité.

- Ne le gête pas, répondit Maman. C'est vrai qu'il a bien travaillé pour toi. Mais quoi, nous sommes parents, c'est normal qu'on s'aide.

Je commençais à barfouiller (bégayer).

- Oh, maman, ce serait si... si... si...

René rit gentiment.

- Ne t'en fais pas, Jean. Tu l'auras ta luge. Tu la mérites bien.

J'ai rougi et voulu remercier mon oncle, mais sans y parvenir. Une luge ! Por me ! A me (pour moi, à moi) ! C'est ce dont j'avais le plus envie au monde. Certains garçons avaient des skis faits maison mais moi, je serai le seul à posséder une luge.

L'oncle René était très habile des mains. C'était important de savoir « faire » car nous n'avions pas d'argent à gaspiller. En moins de quinze jours, la luge était finie. Quelle beauté ! Légère, solide, brillante, avec des patins frottés de cire de bougie pour mieux glisser sur la neige. Les yeux pétillants, j'ai remercié de tout cœur mon oncle.

- Ça va, mon gars, me dit il, Je sais que je peux compter toujours sur toi, c'est ça l'important.

- C'est vrai, mon oncle, ai-je répondu.

Tous les matins quand je me réveillais, je regardais par la petite fenêtre de ma cambra (chambre). Pourvu qu'il neige, une belle couche bien épaisse mais pas grasse, me disais-je.

Notre école était à Losfonds, à deux kilomètres, ma luge serait bien utile !

Et puis un matin, j'ai ouvert les volets. J'avais le cœur qui palpitait. Je fermais les yeux, comptais jusqu'à trois en me répétant que dehors tout était blanc. J'ouvris les yeux. La neige sous le soleil naissant m'a ébloui. Ça y est !

- Maman, Maman, il a neigé... Où est ma luge ?

Je me suis vite levé, ai pris mon petit déjeuner de lait et de pain et j'ai mis mon gros pull. Je retenais mon souffle. Maman m'a apporté la luge.

- *Cé a te* (C'est à toi), dit-elle en souriant, c'est le grand jour, hein ? Depuis le temps que tu attendais ça ! Mais promets-moi de laisser tes camarades en profiter aussi. Finis ton bol et n'oublie pas de mettre ta *biaude* (blouse).

J'ai pris la luge et j'ai traversé le champ jusqu'au sommet de Blanchard où je pouvais voir mon école en contrebas. Quelle pente ! Des gars du village étaient déjà là-bas, à Losfonds. D'autres m'ont rejoint au sommet : ceux du Montel, la Maria et son jeune frère, ceux des Voissades, Pierrot et le gros Maurice qui riait tout le temps et ceux de Blanchard, Christian et sa sœur Patricia. Ils virent ma luge et me demandèrent s'ils pouvaient en faire un tour.

Pato, *me chin* (mon chien) était là aussi, tout jappant.

Au sommet, j'ai posé la luge et regardé la pente à *drecha* (droite) et à *senestre* (gauche) pour choisir la meilleure trajectoire. On m'observait, on attendait, on ne respirait plus. Tous faisaient silence. Je me suis assis sur la luge, j'ai levé les pieds et, me retournant, j'ai demandé au Pierrot de me pousser.

- A mon signal, lui ai-je dit. Pato se tenait à côté de moi. Tu es prêt, *me chin*, on y va ? Allez salut les gars !

Le chuintement de la luge sur la neige, un léger crissement, mon souffle court et le silence. Mes camarades agitaient les bras.

C'était merveilleux. Je me suis mis à crier sous les hurrahs de mes copains. J'étais sur ma propre luge ma luge à moi ! Je glissais tant que je voulais, le vent dans les cheveux ! Mais comment s'arrêter ? Comment diriger la luge ? J'avais une petite boule au creux du ventre, une délicieuse peur. Heureusement la pente s'atténuait. J'enfonçai alors les pieds dans la neige pour me freiner et un nuage de neige m'entoura. La luge se renversa et moi avec. *Meu diou que saupelette !* (Mon dieu, quelle culbute). J'entendis Pato qui sautait sur moi. Je me levais sans difficulté : c'est qu'on me regardait de là haut ! Lentement, *me chin* et moi, nous avons tiré la luge jusqu'au sommet. Les autres m'ont regardé et ont tous dit la même chose : « J'peux y aller aussi ? »

Mon cœur s'est serré. Il faut partager. Maman me l'avait rappelé. Oui, mais s'ils faisaient tous un tour, quand en aurai-je un autre, moi ? J'ai réfléchi. - C'est d'accord, ai-je dit. Un tour chacun, mais c'est tout. Et, après chaque tour, j'en ferai un. La luge est à moi ! C'est un cadeau et j'y tiens.

Christian, le plus grand de nous tous, s'est avancé en jouant des coudes pour se mettre devant. C'était un parent des minotiers à St Rémy de Chagnat.

- Moi le premier, dit-il en prenant la luge, *boudza te d'actchi* (pousse-toi de là) Jeantou. Et vous autres, vous allez voir ce que vous allez voir !

J'aurais voulu lui dire de fermer son clapet mais je n'ai pas osé. Je me suis senti tout *baderne* (craintif), faible et humilié. Les autres m'ont regardé. Christian s'est élancé. Il prenait une vitesse folle, comme s'il volait, et il criait de joie.

Soudain, la luge devint totalement hors de contrôle. Christian s'accrochait mais ne pouvait rien faire malgré tous ses efforts.

- Il va *se chivader*, le *bredin* (tomber, l'imbécile) murmurai-je.

Il percuta alors un arbre. On ne vit plus qu'un nuage de neige et on entendit un cri et suivi d'un lourd silence. Au travers de cette brume neigeuse qui se dissipait, nous vîmes Christian, immobile. Ce fut surtout la stupeur, après quelques rires vite étouffés.

- Allons voir, criai-je.

Je ne devrais pas le dire mais j'étais en colère car, à cause la stature de Christian et de sa vitesse, ma luge était totalement détruite. Je fis de mon mieux pour ne pas pleurer.

Personne ne parlait. Puis, Patricia, la sœur de Christian, a crié et est venue vers moi en me demandant de faire quelque chose. Une larme coulait le long de sa joue et se paraît des couleurs de l'arc en ciel. Cela m'a ému. Il me fallait me ressaisir : à l'évidence, Christian, ce *colhon* (couillon) était salement blessé.

Ce soir-là, pendant le souper, l'oncle René me prit par l'épaule.

- Mange ta *sopa* (*soupe*). Ta mère l'a fait cuire dans la cheminée pendant deux heures et il y a du *dzanbou* (jambon) dedans. Trempe ton *pan* (pain). Ce n'est pas de la bouillie de farine aujourd'hui.

- Oui, mon oncle mais je suis si triste.

- Sale journée, hein ? *Coma'quò vai* ? (Comment ça va ?) Le Christian s'en sort bien, va, avec une petite foulure. Pour ta luge, ce qui est fait est fait.

- Oui, malheureusement...

Je n'ai pas pu le regarder dans les yeux, je hochai la tête pour cacher mes larmes.

René ne put s'empêcher de me *catouner* (consoler).

- Ne t'inquiète pas, mon gars. Christian, c'est un *galapian* (galopin) et puis maladroit tout comme son père. On sait tous que ce n'est pas de ta faute. En puis, faut que je t'avoue quelque chose....

- Qu'est-ce que c'est ? demandai-je, surpris.

- J'étais content de te faire une luge et je vais t'en faire une autre, répondit-il. Ce sera une avance sur la prochaine saison et aussi parce que tu as bon cœur.

Puis il se mit à rire.

- Attention, je ne t'en ferai pas une troisième !

- René, répondis-je, je n'oublierai jamais !

Je me mis à sourire. Maman me fit un signe de la main et me donna un *poutou* (baiser). Je pris ma cuillère et avalai ma soupe d'un trait.

J'ai encore ma luge aujourd'hui et le soir près du feu je la regarde.

- Mange donc, me dit Patricia en souriant, ton bouillon glissera aussi bien qu'une luge dans ton gosier.

Raconté à Charlotte GREEN par Marcel BARD de Blanchard

CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : saintgermainlherm.com

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : culture.mhl@gmail.com – catalogue en ligne : <http://assomhl.org>
page facebook : médiathèques du haut-livradois

ADACL : 04 73 72 06 60 - e-mail : adacl.pij@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95 - e-mail : ot.hautlivradois@wanadoo.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Infirmières : Mme Monnerot : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Masseurs-Kinésithérapeutes : M. Lucas Jacob et Mme Pauline Reignat 06 64 46 20 41 – 06 64 87 55 96

Pharmacie : Mme K. Beauvivre : 04 73 72 00 30 – fax : 04 73 72 03 54

VSL : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Matthieu Mangon et Maître Laura Penalver : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - **Équipement (Voirie Conseil Général)** : 04 73 72 04 64

ADMR : 06.71.30.76.77 / 06.37.57.37.38 / admrhautlivradois@gmail.com

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizza Party : 06 12 56 18 29

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Bar : Nul Bar Ailleurs 06 77 48 73 30

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – e-mail : lesthiolles@wanadoo.fr
Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : « Chez Trotte Menu » : 04.73.72.00.27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – e-mail : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Mercier : 04 73 72 00 92

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Essence : 04 73 72 00 49 - fax : 04 73 72 02 53

Garage (agréé pour les cartes grises) -Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 e-mail : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main, machine ou couture) : Gaime.C 04.73.72.82.27

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B : 04 73 72 06 33

Menuiserie : Hobeniche D : 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 83 43

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11

Forge de St Germain : Alain Raymond : 06.28.32.84.20